

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2001/009847**
n° de gestion : **1983B00699**
n° SIREN : **327 411 948 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de LYON certifie avoir procédé le 01/06/2001 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A V M - INFORMATIQUE société à responsabilité limitée

52 route de st Genis Laval 69540 Irigny -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
acte sous seing privé (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :
cession de parts

CESSIONS DE PARTS

ENTRE LES SOUSSIGNES

- **Monsieur Olivier GAREL**
Marié avec Madame Maryse GAREL sous le régime de la participations aux acquêts
demeurant 32, allée Antonin Dumas – 69230 SAINT GENIS LAVAL
- **Monsieur Florent GAREL**
Célibataire
demeurant 285, route de Saint Abdon 69390 CHARLY
- **Madame Laurence GAREL**
Mariée avec Monsieur Jean-Pierre AMEN sous le régime de la séparation de biens
demeurant 5, allée des Maronniers – La chapelle aux Paons 69230 SAINT GENIS LAVAL

ci-après dénommés "les cédants",

D'UNE PART, et

- **Madame Maryse GAREL**
Marié avec Monsieur Olivier GAREL sous le régime de la participations aux acquêts
demeurant 32, allée Antonin Dumas – 69230 SAINT GENIS LAVAL
- **Mademoiselle Myriam BEIGEAUD**
Célibataire
demeurant 285, route de Saint Abdon 69390 CHARLY
- **Monsieur Jean-Pierre AMEN**
Mariée avec Madame Laurence GAREL sous le régime de la séparation de biens
demeurant 5, allée des Maronniers – La chapelle aux Paons 69230 SAINT GENIS LAVAL

ci-après dénommés "les cessionnaires",

D'AUTRE PART

IL A ETE FAIT ET CONVENU CE QUI SUIV

Par les présentes :

- 1°/ Monsieur Olivier GAREL cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit en la matière, à Madame Maryse GAREL, qui accepte, UNE (1) part de CENT (100) francs de valeur nominale qu'il possède dans la société AVM INFORMATIQUE, S.A.R.L au capital de 40 800 euros, dont le siège social est 52, route de Saint Genis Laval 69540 IRIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 957 517 667.
- 2°/ Monsieur Florent GAREL cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit en la matière, à Mademoiselle Myriam BEIGEAUD, qui accepte, UNE (1) part de CENT (100) francs de valeur nominale qu'il possède dans la société AVM INFORMATIQUE, ci-dessus définie,
- 3°/ Madame Laurence GAREL cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit en la matière, à Monsieur Jean-Pierre AMEN, qui accepte, UNE (1) part de CENT (100) francs de valeur nominale qu'il possède dans la société AVM INFORMATIQUE, ci-dessus définie.

Propriété - Jouissance

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées à compter de ce jour, avec tous les droits attachés à celles-ci.

A cet effet, les cédants mettent et subrogent les cessionnaires dans tous les droits et actions résultant de la possession desdites parts, dont il est rappelé qu'il n'a été délivré aucun titre et que leur propriété résulte uniquement des statuts sociaux que le cessionnaire déclare bien connaître.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de CENT FRANCS (100 F) la part, soit :

- pour la part cédée par Monsieur Olivier GAREL à Madame Maryse GAREL, la somme de CENT (100) francs, que le cessionnaire a payée dès avant ce jour entre les mains du cédant qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.
- pour la part cédée par Monsieur Florent GAREL à Mademoiselle Myriam BEIGEAUD, la somme de CENT (100) francs, que le cessionnaire a payée dès avant ce jour entre les mains du cédant qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.

- pour la part cédée par Madame Laurence GAREL à Monsieur Jean-Pierre AMEN, la somme de CENT (100) francs, que le cessionnaire a payée dès avant ce jour entre les mains du cédant qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

Notification

La présente cession sera notifiée à la société par dépôt d'un original au siège social et publiée par dépôt en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Frais

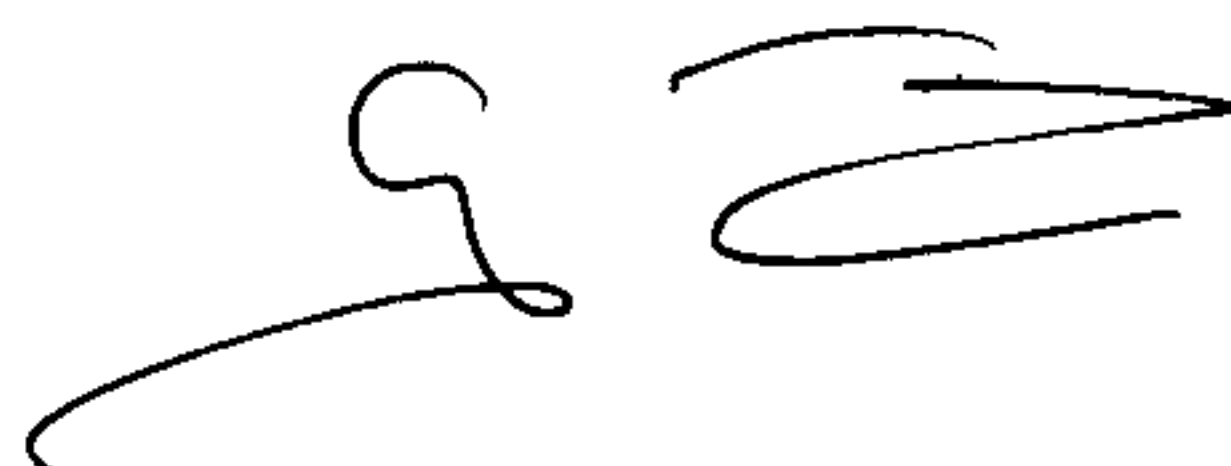
Les frais, droits et honoraires des présentes seront à la charge des cessionnaires qui s'y obligent.

Fait à IRIGNY,
en huit exemplaires,
le 12 mai 2001.

Olivier GAREL



Florent GAREL



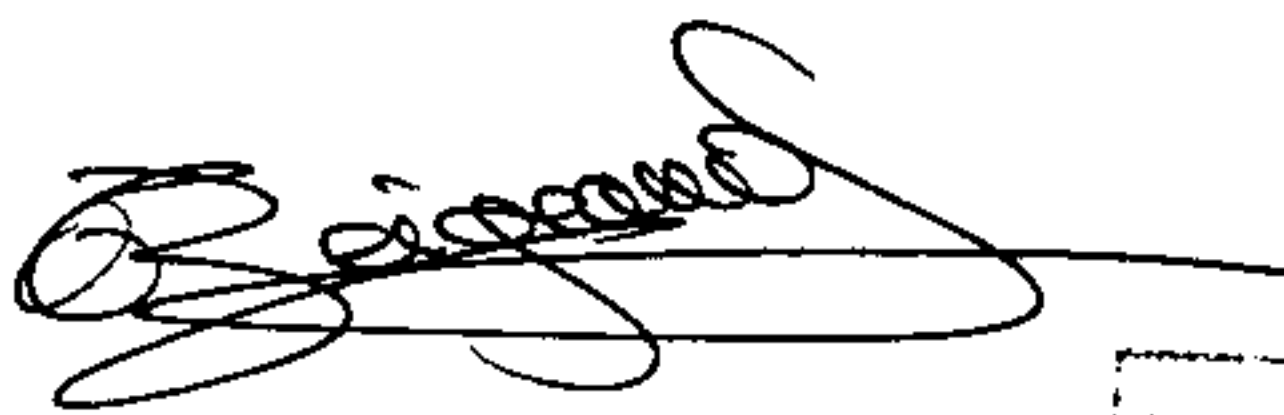
Laurence GAREL



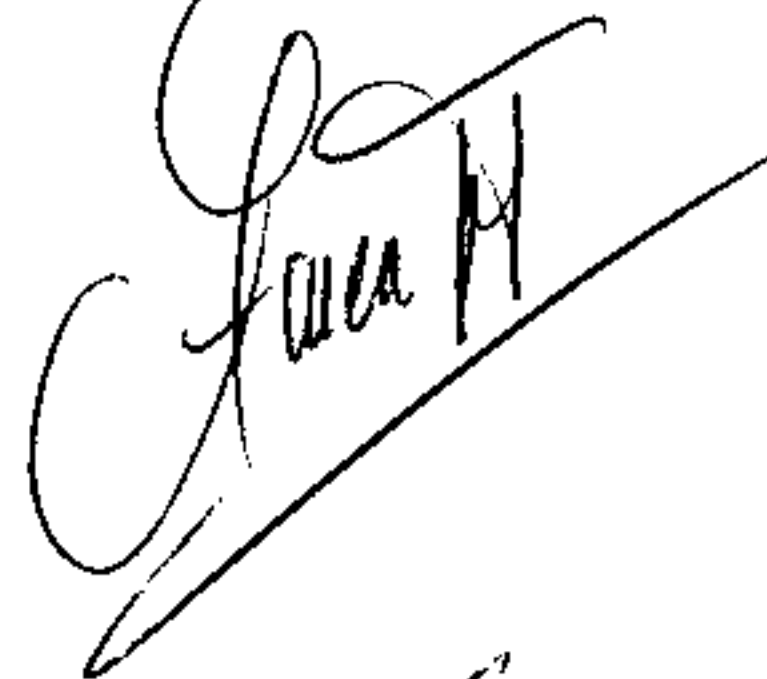
Maryse GAREL



Myriam BEIGEAUD



Jean-Pierre AMEN



DUPLICATE

visé pour timbre et enregistré à la Recette
de le 28.05.2001
F° Bord. 179/8...
REQU { - D^r de timbre six cent quatre-vingt francs -
- D^{ts} d'enregistrement cent francs -
Signature : 